



Rapport de recherche

2001

Open Access

This version of the publication is provided by the author(s) and made available in accordance with the copyright holder(s).

**Paysage 2020 : Analyses, tendances, perspectives - principes de base
des lignes directrices**

Lambert, Cédric

How to cite

LAMBERT, Cédric. Paysage 2020 : Analyses, tendances, perspectives - principes de base des lignes directrices. 2001

This publication URL: <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:56111>



UNIVERSITÉ DE GENÈVE

UNI MAIL - boulevard du Pont d'Arve 40 | CH-1211 Genève 4
Tél. 022 705 81 72/71/70 | Fax 022 705 81 73

Cédric LAMBERT
Sociologue

Ligne directe: 022 705 81 77
E-mail: Cedric.Lambert@cueh.unige.ch

« Paysage 2020 »

**Analyses, tendances, perspectives -
Principes de base des lignes directrices
15.5.2001 (Traduction du 1.10.2001).**

Rapport explicatif joint au « reviewing » du document

Par Cédric LAMBERT

Novembre 2001

RAPPEL DES TERMES DU MANDAT

Dans le cadre de la relecture du document de travail de l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage intitulé "*Paysage 2020 - Analyses, tendances, perspectives*", le mandat de l'OFEFP demande d'entreprendre un examen des apports pertinents des approches adoptées en Suisse romande et dans les pays francophones à celle adoptée par les auteurs du rapport.

Ce travail a porté sur les points suivants :

1. Une relecture générale du document.
2. Pour les chapitres 1. « Introduction », 2.1: « Les paysages miroirs de notre perception » 3. « Le paysage et le développement durable » et 4. « Bibliographie »:

l'examen des apports pertinents des approches adoptées en Suisse romande et dans les pays francophones à celle adoptée par les auteurs du rapport;

la révision et le complément du texte en indiquant les références ;

le complément de la liste bibliographique.

3. Pour répondre à cette requête deux types de recherche ont été entreprises :
 - une recherche bibliographique et la constitution d'un portefeuille de lecture :
 - une consultation par entretiens semi-directifs auprès des experts suivants selon leur disponibilité :
 - M. le prof Claude Raffestin, (Dpt. de Géographie - Université de Genève)
 - M. le prof Jean-Bernard Racine, (Dpt. de Géographie - Université de Lausanne)
 - Mme Dr. Valérie Miéville-Ott (Institut d'économie rurale, EPFZ, Antenne romande)
 - M. Bernard Crettaz (Dpt. de sociologie – Université de Genève)
- ainsi que toute autre personne dont le regard analytique et prospectif se révélerait intéressant pour le projet, en l'occurrence :
- M. Le prof. Pierre Pellegrino (Dpt. de Géographie – Université de Genève et Ecole nationale supérieure des arts et industries de Strasbourg)
 - M. Joël Chételat, doctorant, (Institut fédéral de recherches WSL, Antenne romande – EPFL)
 - M. Dr. Michael Jacob (Institut d'architecture et Centre d'études des

problèmes de l'énergie - Université de Genève)

- M. Dr . Goran Bosovic, architecte-urbaniste (SITE et Centre horticole de Luillier, section de l'Architecture et du paysage)
- M. Dr. Ola Söderström, (Fondation Braillard – Genève)
- M. Jocelyn Bottinelli, (Section patrimoine culturel et monuments historiques – Office fédéral de la culture)

4. La fourniture au 30 novembre 2001 des produits suivants :

- Les modifications / corrections dans le texte, sous forme électronique (outil "suivi des modifications" de Word), et papier.
- Un rapport explicatif, version papier et électronique (Format MS Office Word 2000)

* * *

1. RELECTURE GENERALE DU DOCUMENT

La tâche de relecture générale du document a permis de se faire une idée du contenu et de la structure du document « Paysage 2020 » pour mieux cibler le travail sur les parties à retoucher selon les termes du mandat.

Les insertions des modifications et des commentaires ont été effectuées selon les mêmes consignes pour tout le document. Ces consignes sont décrites ci-dessous.

Cette relecture générale a également permis de construire le guide d'entretien à destination des experts consultés. En effet, la majorité d'entre eux (Crettaz, Pellegrino, Miéville-Ott, Jacob, Bozovic) ont souhaité pouvoir disposer du document avant la consultation par entretien. En effet, les experts qui ont travaillé avec le document ont également contribué à ce travail de relecture générale sans pour autant introduire directement des corrections dans le texte.

Les consignes d'insertion des modifications et des commentaires:

- pour les correction, le texte supprimé est en caractères barrés rouges et le texte inséré est en caractères bleus ;
- les commentaires sont signalé entre crochets en caractères bleus, selon un marquage [clnuméro de commentaire] et un surlignage jaune dans le texte: chaque appel de commentaire renvoie aux pages de commentaires qui se trouvent à la fin du document ;
- les modifications et les commentaires insérés sont également en rapport avec les références bibliographiques complémentaires.

Au terme de cette relecture générale les remarques sont les suivantes :

- la traduction de l'allemand en français est très bonne, qualité qui à la lecture a également été soulignée par les experts ;
- les informations sont nombreuses et précises mais principalement orientées utilisation du sol et transformations du territoire;
- le schéma du chapitre 2.1. nécessite un commentaire plus approfondi ;
- il a été procédé aux corrections de quelques rares fautes d'orthographe ou de frappe ;
- quelques commentaires ont été insérés via la fonction Word *Insertion Commentaire* pour relever des difficultés de compréhension à la première lecture.

* * *

2. EXAMEN DES APPORTS PERTINENTS DES APPROCHES ADOPTÉES EN SUISSE ROMANDE ET DANS LES PAYS FRANCOPHONES

2.1. Constitution d'un portefeuille bibliographique

Pour mieux cerner les apports pertinents des approches en Suisse romande et dans les pays francophones, un portefeuille bibliographique a été constitué.

Certains des ouvrages recensés ont été intégrés dans la bibliographie du document « Paysage 2020 », d'autres ont servi à fournir différents schémas conceptuels ou encore à mieux connaître des études de cas exemplaires.

Les livres mentionnés ont été empruntés dans les bibliothèques du RERO (Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale). Tous ont donné lieu à une lecture rapide, pour en prendre une connaissance générale.

Enfin, au sein de cette bibliographie, une attention toute particulière a été portée sur les publications des experts consultés. Ces publications ont fait l'objet d'une lecture approfondie. Les experts ont également enrichi cette bibliographie par des suggestions personnelles. Il est cependant apparu assez rapidement que les ouvrages de A. Berques, B. Crettaz, F. Dagognet, G. Lenclud, Y. Luginbuhl, L. Mondada – F. Paneze – O. Söderström, O. Marcel, Cl. Raffestin, G. Rougerie, A. Roger, F. Walter, J.-Cl. Wieber sont des références communes aux experts consultés.

Liste bibliographique sur le paysage

ALBERT Georges, CASTELLA Claude, LUDI Jean-Claude, PELLEGRINO Pierre,

Paysage et pertinence architecturale

Université de Genève, Centre de recherche en architecture et architecturologie, 1978, 259 p.

AMPHOUX Pascal., JACCOUD Christophe,

Parcs et promenades pour habiter. Etude exploratoire sur les pratiques et représentations urbaines de la nature à Lausanne,

Lausanne, Institut de recherche sur l'environnement construit, 1992

ANNALES DE LA RECHERCHE URBAINE, no. 85

Paysages en villes

Paris, Plan urbanisme construction architecture, décembre 1999, 231 pages

BEGUIN François,

Le Paysage.

Paris, Flammarion, Collection Dominos, 1995, 126 pages.

BERQUE Augustin

Médiance, de milieux en paysages.

Montpellier, GIP Reclus, 1990 - 163 p.

BERQUE Augustin

Paysage-empreinte, Paysage-matrice : Eléments de problématique pour une géographie culturelle.

L'Espace Géographique, 1984/1, pp.33-34.

BERQUE Augustin (Dir)

Cinq propositions pour une théorie du paysage

Seyssel, Champ Vallon, 1994, 123 p.

BERQUE Augustin (Dir)

La mouvance : du jardin au territoire : cinquante mots pour le paysage

Paris : Ed. de la Villette, 1999

BOUTINET Jean.-Pierre,

A propos du projet de paysage, repères anthropologiques,

in : Les carnets du paysage – automne 2001, pp. 65-83

BROSSARD Thierry, WIEBER Jean-Claude,

Le paysage. Trois définitions, un mode d'analyse et de cartographie

L'Espace Géographique, 1984/1, pp. 5-12.

CAUQUELIN, Anne

L'invention du paysage

Paris : Plon, 1989, 181 p.

CABANEL Jean,

Paysage, Paysages,

Paris, Editions Jean-Pierre de Monza, 1995, 167 p.

CHATELIN Yvon et RIOU Gérard (dir),

Milieus et paysages : essai sur diverses modalités de connaissance

Paris ; New York [etc.] : Masson, 1986

COHEN Sylvie,

Point de vue sur les paysages,

Hérodote n°44, 1987.

CRETIAZ Bernard,

Position d'un débat sur le paysage romand.

in: *Athos* 2/91, p. 3-8

CRETIAZ Bernard,

La beauté du reste : confession d'un conservateur de musée sur la perfection et l'enfermement de la Suisse et des Alpes

Carouge-Genève : Ed. Zoé, 1993, 197 p. : ill. ; 21 cm

DAGOGNET François (Dir.),

Mort du paysage? Philosophie et esthétique du paysage,

Seyssel, Champ Vallon, 1982, 239 pages.

DEFFONTAINES Jean-Pierre,

Etude de l'activité agricole et analyse du paysage,

L'Espace Géographique, 1985/1, pp. 37-47.

DERINCK J.P.,

Une méthode générale d'approche technique dans l'analyse paysagère,
Histoire et lecture du paysage rural, Cahiers du CERB, n°2, 1983, p.19-30.

DONADIEU Pierre ; RUMELHART Marc.

Ecologie et Paysage : la nature comme projet.

Revue P + A, N.17, 1991.- pp.20-24

DROZ Yvan. MIEVILLE-OTT Valérie,

On achève bien les paysans. Reconstruire l'identité paysanne dans un monde incertain,
Georg, Genève, 2001

FORTIER-KRIEGEL Anne,

Les paysages de France,

Paris, PUF, 1996, 281 pages.

GARDIN Pierre (Atelier),

Paysage et aménagement urbain. Note de synthèse

Paris, Centre de documentation et de l'urbanisme, 2000.

HUSSY Charles

La recherche sur le paysage en Suisse romande : un regard sur le colloque international de Lausanne du 30 septembre au 2 octobre 1991

In: Géographica Helvética 1992 no. 4, p. 150 - 154

KALAORA Bernard (rapporteur)

De l'Europe des pays à l'Europe des paysages.

Revue P+A, N° spécial , N° 23, 1993 - pp. 23-33

LACOSTE Yves,

A quoi sert le paysage ?.

Hérodote n°7, 1977.

LACOSTE Yves,

Paysage en action,

Hérodote n°44, 1987.

LAMBERT Cédric,

Nature et artifice : essai sur quelques formes de leurs rapports dans l'espace urbain.

in : *Espaces et Sociétés* n°99, Paris, l'Harmattan, 1999, pp.105-120.

LENCLUD Gérard,

L'ethnologie et le paysage : questions sans réponses.

In : M. d. p. ethnologique, (dir.), *Paysage au pluriel : pour une approche ethnologique des paysages.* pp. 3-17. - Paris: Editions de la Maison des sciences de l'homme, 1995.

LE DANTEC Jean-Pierre (Eds.),

Jardins et paysages, textes critiques de l'Antiquité à nos jours

Edition Larousse, Textes essentiels, Paris, 1996, 635 pages.

LEYRIT Christian, LASSUS Bernard (Dir.),

Autoroute et Paysages, Paris,

Edition du Demi-Cercle, 1994, 195 pages.

LOISEAU Jacques-Marie ; TERRASSON François ; TROCHEL Yves

Le paysage urbain

Paris, Sang de la Terre, 1993.- 193p., bibliographie.

LUGINBUHL Yves,

Lumières sur le paysage européen de l'an 2000.

In : Composer le paysage - pp. 313-327, Seyssel, Champ Vallon, 1989 - 357 p.

LUGINBUHL Yves,

Paysages, Textes et représentations du paysage du siècle des Lumières à nos jours,

La Manufacture, 1989, 267 pages.

Paris-la-Défense, D.A.U., 1991, 129p., cartes, figures.

LUGINBUHL Yves,

La demande sociale de paysage,

Rapport devant le Conseil national du paysage, Paris, avril 2001

MARCEL Odile

Paysages et projet de civilisation. La crise contemporaine de l'espace et sa généalogie sociale.

In : Composer le paysage.- pp.8-34, Seyssel, Champ Vallon, 1989.- 357 p.

MEJEAN Philippe, VIGNON Bernard, BENOIT Marc

Etudes des critères d'appréciation des acteurs du paysage dans trois espaces agricoles lorrains,

in : L'Espace géographique, no.3 - 1996, pp. 245-256.

MONDADA Laurenza, PANEZE Francesco, SODERSTROM Ola,

Paysage et crise de la lisibilité. De la beauté à l'ordre du monde.

Lausanne, Eds Université de Lausanne, Institut de géographie, 1992

OFFICE FEDERAL DE LA CULTURE, OFFICE FEDERAL DE L'ENVIRONNEMENT, DES FORETS ET DU PAYSAGE, OFFICE FEDERAL DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Le paysage aménagé, une plus-value,

Exposés du colloque d'Interlaken 21 et 22 octobre 1999.

OFFICE FEDERAL DE L'ENVIRONNEMENT DES FORETS ET DU PAYSAGE Invitation à œuvrer pour la nature. Résultats de l'AECN'95.

Cahier de l'environnement no. 328, Nature et paysage, Berne 2001

OST François (dir), REMY Jean, VAN CAMPENHOUDT Luc

Entre ville et nature, les sites semi-naturels : approches sociologique et juridique des sites bruxellois

Bruxelles : Facultés universitaires Saint-Louis, 1993.

PELLEGRINI, Claudia,

Evaluation esthétique du paysage.

in : Géo-Regards, Cahiers de l'Institut de géographie de l'Université de Neuchâtel no. 21, 1991.

PELLEGRINI E.,

Un cadre pour le paysage.

Cahiers de l'IAURIF, n°106, 1993, p. 121.

PELLEGRINO Pierre,

Le paysage, lieu et non-lieu,

in : *Le Sens de l'Espace. L'Epoque et le Lieu. Livre I,*
Anthropos-Economica, Paris, 2000, pp.91-129.

PERIGORD Michel,

Le paysage en France.

Paris, PUF, QSJ, 1996, 126 pages.

PITTE Jean-Robert,

Histoire du paysage français,

Paris, Tallandier, tomes 1 et 2 1983, 244 + 203 pages.

RAFFESTIN Claude,

Du paysage à l'espace ou les signes de la Géographie.

Paris, Hérodote, no.9, 1978, pp. 90-104.

RAFFESTIN Claude,

Les racines rurales de la culture européenne et le défi du XXIe siècle.

Diogène no. 166, Paris, Gallimard, pp.

RAFFESTIN Claude,

Les paradoxes du paysage.

Comp(a)raison no. 2, Bern, Peter Land, pp. 109-118.

ROBIC Marie-Claire (dir.)

Du milieu à l'environnement : pratiques et représentations du rapport homme/nature depuis la Renaissance

Paris : Economica, 1992.

ROGER Alain

Le paysage occidental.

Revue Le Débat N- 65, 1991.- pp.14-28

ROGER Alain

Au delà du paysage moderne.

Revue Le Débat n-65, 1991.- 256 p.

ROGER Alain (dir)

La théorie du paysage en France, 1974-1994

Seysseil : Champ Vallon, 1995, 464 p.

ROUGERIE Gabriel, BEROUTCHACHVILI Nicolas.

Géosystèmes et Paysages : bilan et méthodes.

Paris, Armand Colin, 1991.- 302 p.

ROUGERIE Gabriel,

Réajustements du paysage des géographes,

Bulletin de l'Association des Géographes Français, 1987/ 2, pp. 141-144.

SANSOT Pierre,

Variations paysagères,

Paris, Klincksieck, 1983, 163 pages.

STEINIZ C.,

Un modèle de raisonnement pour la planification paysagère.
Cahiers de l'IAURIF, n°106, 1993, p.38.

TOURNEUX F.P.,

Paysages reconnus. Essai de localisation des paysages recommandés et utilisés dans l'espace français.
BAGF, 1987/2, pp. 185-193.

VIARD Jean

Le tiers espace, essai sur la nature
Paris, Klincksieck, 1989.- 152p.

VION Eric,

Paysages Découverts. Histoire, géographie et archéologie du territoire en Suisse romande.
I, 1989; II, 1993; III, 1998 Lausanne, Groupe Romand d'Etudes d'Archéologie du Territoire.

WIEBER Jean-Claude,

Le paysage. Questions pour un bilan.
BAGF, 1987/2, pp.145-155.

DIVERS

Dossier : paysage, grand paysage.

Revue Cahiers de l'IAURIF, N°106, déc.1993.- 196p., illustrations, bibliographie.
Compte rendu du colloque de Villarceaux.

Paysage au pluriel : pour une approche ethnologique des paysages.

Cahier n° 9 Ethnologie de la France, Paris, Edition de la Maison des Sciences de l'Homme, 1995.

2.2. Consultation par entretiens semi-directifs des experts

La consultation des experts a été menée sur la base de la sélection retenue par l'OFEFP. La liste proposée a fait l'objet de modification et de complément en cours d'étude, eu égard aux réponses des uns et des autres.

Liste de départ

Le professeur Cl. Raffestin a été consulté sur la problématique générale du mandat. La rencontre qui s'est déroulée dans la phase préliminaire du mandat n'a pu faire l'objet d'un entretien semi-directif. Toutefois les remarques issues de cette première discussion ont été confirmées par l'argumentation de ses publications et ont ainsi été intégrées à la relecture du document « Paysage 2020 ».

Le Prof. J.-B. Racine n'a pas pu être disponible durant la période de consultation et s'est également excusé de ne plus être au fait de la thématique du paysage aujourd'hui. Il a alors renseigné un de ses ex-collaborateur : Dr. Ola Söderström, géographe, coordinateur du colloque qui a eu lieu en 1991 à l'Université Lausanne intitulé : « *Paysage et crise de la lisibilité. De la beauté à l'ordre du monde* ».

Dr. Valérie Miéville-Ott et B. Crettaz, ont pleinement participé à la consultation par entretien semi-directif.

Compléments d'expertise

D'autres experts ont donc été consultés pour leur regard analytique et prospectif particulièrement intéressant pour le projet :

- Le prof. Pierre Pellegrino (Maître d'enseignement et de recherche au Dpt. de Géographie – Université de Genève et Professeur à l'Ecole nationale supérieure des arts et industries de Strasbourg). En analysant les décalages entre connaissance spéculative, connaissance opératoire et connaissances ordinaire du paysage en suisse romande, P. Pellegrino interroge les notions de crise et de consommation paysagères en rapport avec l'accentuation de l'insatisfaction des citoyens face au dépérissement des valeurs esthétiques du patrimoine paysagers.
- Joël Chételat, doctorant, (Institut fédéral de recherches WSL, Antenne romande – EPFL). Ce chercheur met en rapport un travail de typologie des paysages de l'Arc jurassien à partir de données sur la mosaïque d'occupation du sol (geostat) et des profil-types d'acteurs afin d'apporter des éléments de diagnostic paysager (mosaïque d'occupation du sol, bassin de visibilité, valorisations socio-culturelles) utiles au processus de pesée d'intérêts.
- Dr. Michael Jacob (Institut d'architecture et Centre d'études des problèmes de l'énergie - Université de Genève). Docteur es lettres est chargé de cours (histoire et théorie du paysage) à l'IAUG et membre du CUEPE. Il a collaboré avec l'ASPAN, le Fonds Suisse du Paysage, la Fondation Benetton pour la culture des jardins. Il a édité des cahiers thématiques 'paysage' dans la revue COMPAR(A)ISON. Il prépare une bibliographie internationale de la recherche sur le paysage.
- Dr . Goran Bozovic, architecte-urbaniste (SITE et Centre horticole de Luillier, section de l'Architecture et du paysage). Dr ès sciences environnementales, il a

mené des études du paysage du Lavaux, la transformation du paysage urbain (espaces publics) des communes de Vevey et de Meyrin, ainsi que sur le paysage des rivières genevoises dans le contexte transfrontalier.

- Dr. Ola Söderström, (Fondation Braillard – Genève) géographe, actuellement Directeur à la Fondation Braillard (Genève) à co-dirigé l'organisation scientifique du colloque qui a eu lieu en 1991 à l'Université Lausanne intitulé : « *Paysage et crise de la lisibilité. De la beauté à l'ordre du monde* ».
- Jocelyn Bottinelli, (Section patrimoine culturel et monuments historiques – Office fédéral de la culture). Architecte, il participe à des commissions touchant au thème du paysage et a formulé des avis intéressants sur le projet « *Paysage 2020* ».

Guide d'entretien

Mis à part Joël Chételat, Ola Söderström et Jocelyn Bottinelli, les autres experts ont tenu à disposer du document « *Paysage 2020 - Analyses, tendances, perspectives* » dans sa version française (1.10.2001) avant l'entretien.

L'entretien s'est déroulé sur la base d'une technique semi-directive pour aborder les points clés formulés dans le mandat. Ces points clés ont été transformés en thèmes de discussion, eux-mêmes précisés en une série de questions (contenu et mise en forme du document « *Paysage 2020* », définition de la notion du paysage, références et modèles conceptuels, spécificité des approches romande et francophone, apports spécifiques sur les aspects socioculturels du paysages, commentaire sur l'état des lieux et les tendance, paysage et développement durable, biographie de l'interviewé).

Après un court exposé des motifs de la rencontre dans le cadre du mandat OFEFP, la discussion s'est structurée selon les grandes étapes présentées ci-dessous.

Contenu et mise en forme du document « *Paysage 2020* »

- 0.1. Quelle est votre première impression à la lecture du document (aspect) ?
- 0.2. Que pensez-vous de l'agencement entre les parties du document (structure)?
- 0.3. Auriez-vous des propositions spécifiques à faire quant au contenu de certains chapitres, parties, paragraphes...(contenu) ?
- 0.4. Auriez-vous des suggestions à proposer concernant le support, sa mise en page, les illustrations et légendes...(forme) ?
- 0.5. Que pensez-vous de la traduction du document ?

Définition de la notion du paysage, références et modèles conceptuels

- 1.1. Quelle est votre définition du paysage ?
- 1.2. Quelles sont les références théoriques et conceptuelles qui vous paraissent les plus pertinentes ?
- 1.3. Avez-vous construit un schéma ou un modèle qui pourrait illustrer votre approche du paysage (cf. Brunet, Wieber, Piveteau, Boutinet, Pellegrino...)

- 1.4. Pourriez-vous citer des travaux empiriques exemplaires qui ont marqué votre approche ?
- 1.5. Pourriez-vous citer les références bibliographiques qui ont marqué votre approche ?
- 1.6. Quel est votre avis sur la définition du paysage donnée par l'OFEFP (doc p. 13-14)

Spécificité des approches romande et francophone

- 2.1. Il y a t-il des différences (antagonisme, complémentarité) d'ordre théorique ou conceptuel entre les approches romandes et alémaniques?
- 2.2. Il y a t-il des différences (antagonisme, complémentarité) quant aux thématiques traitées (urbanisation, agriculture, ressources naturelles et qualité des biotopes, économie forestière, économie des eaux et protection contre les crues, transports, tourisme et loisirs, art et architecture, culture et identité, développement durable) ?
- 2.3. Il y a t-il des différences (antagonisme, complémentarité) quant aux rapports entre recherche académique, études opérationnelles et politiques publiques ?

Apports spécifiques sur les aspects socioculturels du paysage

- 3.1. Sur les images et les représentations du paysage
- 3.2. Sur l'identité, la culture et les transformations du paysage
- 3.3. Sur les rapports entre mission politique, filière opératoire et demande sociale

Paysage 2020 : Etat des lieux

- 4.1. Quelles sont, selon vous, les principales caractéristiques de l'utilisation/production actuelle des paysages en Suisse ? et en Suisse romande plus particulièrement ?
- 4.2. En quoi l'état des lieux dressé par l'OFEFP vous paraît-il pertinent et/ou, au contraire, lacunaire ?

Paysage 2020 : Tendances

- 5.1. Quel sera l'aspect des paysages suisses (suisse romands en particulier) si l'on maintient la gestion actuelle jusqu'en 2020 (urbanisation, agriculture, ressources naturelles et qualité des biotopes, économie forestière, économie des eaux et protection contre les crues, transports, tourisme et loisirs, art et architecture, culture et identité, développement durable) ?
- 5.2. Quels sont les apports et limites du fait d'examiner des perspectives à l'horizon 2020 par une projection de la tendance actuelle ?

Paysage et développement durable

- 6.1. Comment définir une approche du paysage basé sur la durabilité ?
- 6.2. Peut-on considérer que l'image prospective de l'utilisation/production du paysage dont nous disposons actuellement répond aux critères de durabilité ? Pourriez-vous préciser ces critères ?
- 6.3. Quelles seraient alors les priorités pour les actions futures ?
- 6.4. Quels instruments les pouvoirs publics (Confédération, canton communes...) doivent-ils utiliser ou mettre en place pour instaurer une gestion durable des paysages ?
- 6.5. Quelles échelles de pertinence et quels partenaires privilégiés ?
- 6.6. Quels sont les principaux obstacles à redouter ?

Biographie de l'interviewé

- 7.1 Profession, position...actuelle
- 7.2. Carrière académique et historique de la problématique du paysage dans ce parcours
- 7.3. Réseaux scientifiques à dimension internationale, suisse ou romand...francophone... partage d'expérience...
- 7.4. Travaux actuels et positionnement par rapport au monde scientifique et au monde politique
- 7.5. Echange éventuel de documents : le Paysage 2020 pour une lecture approfondie et/ou des travaux personnels de l'expert

* * *

3. SYNTHÈSE DES CONSULTATIONS D'EXPERTS

L'analyse et l'évaluation du paysage se heurtent à un ensemble de difficultés dont cette synthèse présente sous forme de points clés. Ces difficultés concernent la notion de paysage, les méthodes d'évaluation proposées ainsi que les implications pour les politiques publiques qui en ont la charge.

Contenu et mise en forme du document « Paysage 2020 »

- Le titre du document n'est peut-être pas le plus adéquat eu égard au problème que soulève la définition du paysage adoptée par le document: vu que le rapport ne semble pas développer clairement la notion complexe du paysage et adopte une perspective liée davantage à une démarche d'écologie du paysage ou à l'analyse territoriale, il en ressort des propositions de modification du titre selon les termes suivants : « Territoire et environnement 2020 » ou « Ecologie du paysage et patrimoine naturel ».
- La traduction du document est considérée comme très bonne même si certains passages soulignent une traduction un peu littérale qui induit une différence de ton plus ferme et impérative (version allemande) au service du discours sur la menace qui parfois frise l'anéantissement (cf. p. 33) et alors qu'on la souhaite plus prudente et nuancée du côté des experts : les termes « *profonde et effrénée* » (p. 21) expriment, par exemple, un jugement de valeur trop marqué. Quelques termes font l'objet d'une traduction systématique tels que « *utilisation du paysage* » alors qu'on souhaiterait des expressions plus nuancées comme : « *aménagement du paysage* » ou « *composition du paysage* ». D'autres induisent par proximité une confusion de sens tels que : *régulation* et *règlement* (p. 23) car tous les autres instruments mentionnés à cet endroit sont des instruments de régulation.
- Les experts reconnaissent dans ce document une approche néopositiviste très « tendance », c'est-à-dire orientée sur la morphologie du territoire et quantifiée par une multitude de données et de paramètres qui trouve son aboutissement dans les indicateurs de développement durable.
- Il soulignent la présence d'une certaine rhétorique de la menace qui s'exprime à de nombreuses reprises et qui semble justifiée le raisonnement conservateur et la méthodologie quantitative proposée. D'entrée de jeu, le lecteur romand trouve qu'on parle peu du paysage mais plutôt du territoire, saisi par l'évolution des diverses utilisations du sol. La pertinence de la description privilégiée de l'utilisation du sol et de la mise en œuvre de l'appareil statistique, graphique et cartographique à la démonstration des pressions exercées par les activités et la perception est méthodologiquement critiquées. L'extrapolation du matériel à l'idéal fait l'impasse des décalages largement démontrés entre les pratiques et les représentations socioculturelles des différents acteurs dont l'importance est pourtant annoncée dans la première partie du document.

- Il n'y a pas pas d'interrogation sur l'histoire du paysage suisse et de la politique du paysage suisse, ce qui est un manque réel pour un document qui titre « Analyses, tendances et perspectives ». La démonstration est en quelque sorte ahistorique : (on extrapole des tendances présentes pour parler du futur) ce qui empêche de toute critique épistémologique de la construction d'une définition du paysage. Ce manque d'autocritique relève d'une sorte de sacralisation du Paysage suisse, « canon » dominant intériorisé par les auteurs qui ne fait plus l'objet d'interrogations quand il s'agit de parler de l'avenir (démarche dénoncée comme fréquente dans les sciences de l'environnement).
- Il n'est fait aucune allusion à la figuration du paysage suisse (maquette, dessin, photos, simulacres, modèles conceptuels) : aucune préfiguration n'est proposée face aux changements décrits ou annoncés, ce qui renforce l'attitude conservatrice du type « sauvons l'héritage », et qui relance la question de l'appareillage néopositiviste plus ou moins appliqué à la notion de « développement durable », posée encore trop à l'écart de toute forme d'expérimentation créatrice. Ajouter des images sur les différentes figurations du paysage suisse au cours de l'histoire et dans divers groupes sociaux permettrait dès le départ d'illustrer la polysémie de la notion.
- Il y a un manque de relation certain entre le chapitre 2.1: « Les paysages miroirs de notre perception » et les chapitres sur l'état des lieux et l'analyse des tendances. Le regard qui construit le paysage, les critères socioculturels et esthétiques sont certes présents, mais ils paraissent secondaires. Il serait ainsi souhaitable d'ajouter des paragraphes sur l'apport des sciences sociales à l'étude des paysages (sociologie, ethnologie, géographie, ...). L'art et le paysagisme sont aussi des apports qui sont ignorés dans leur actualité.
- L'unique schéma de modélisation esquissé au point 2.1. n'est pas clair et devrait faire l'objet d'un commentaire qui aide le lecteur à en faire une lecture dynamique. Les experts mentionnent qu'il existe d'autres modèles qu'il aurait été intéressant de discuter comme ceux de R. Brunet, J.Cl. Wieber, J.-L. Piveteau, P. Pellegrino... Il faut rédiger un commentaire fourni pour comprendre ce que modèle apporte à la démarche menée par l'OFEFP.
- D'un point de vue méthodologique, le raisonnement d'analyse des tendances présenté en pages 13 pose un contresens par rapport à la prise en compte des critères de développement durable proposés en page 9 dans le troisièmement : « *Extrapoler les données du passé pour obtenir celles du futur n'est guère satisfaisant aujourd'hui* ». Ce raisonnement en tendance par extrapolation est ici explicitement présenté comme insatisfaisant dans le cas du présent document. Il pose un problème méthodologique pour le reste du document, principalement dans le rapport entre l'Etat des lieux et la détermination des tendances. On aurait plutôt attendu une analyse aboutissant à des scénarii formulés selon des paramètres risquant d'influer, dans les vingt prochaines années, sur la politique suisse du paysage.

Définition de la notion du paysage, références et modèles conceptuels

Le Paysage 2020 présente une notion du paysage comme étant certes polysémique, sans pour autant développer dans les analyses sa richesse et sa diversité opératoire. Le paysage est certes défini dans un sens très large, aussi bien dans ses composantes matérielles et territoriales que dans ses dimensions esthétiques, symboliques et phénoménologiques, mais cette conception est réduite aux deux premières composantes dans l'état des lieux et la définition des tendances.

Or en ventilant les définitions du paysage depuis le XVIII^e siècle, Jean-Robert Pitte (1983) conclut : « *Pour résumer, le paysage est donc l'expression observable par les sens à la surface de la terre de la combinaison entre la nature, la technique et la culture des hommes. Il est essentiellement changeant et ne peut être appréhendé que dans sa dynamique, c'est-à-dire dans le cadre de l'histoire qui lui restitue sa quatrième dimension. Si l'écologie rappelle que la nature a ses lois fondamentales et qu'il en coûte de les transgresser, l'histoire enseigne que l'homme a ses raisons que la nature ignore. Le paysage est acte de liberté ; il est une poésie calligraphiée sur la feuille blanche du climat.* » Histoire du paysage français, Tallandier 1983, p. 23-24.

- Pour la plupart des experts, le lecture du document traite relativement peu du paysage et en donne une définition à la fois confuse et trop vague. La définition du concept clé du document – le paysage – est problématique. Elle est trop vaste et trop générale (p. 7, 13, 14) au point que *tout* devient paysage (le monde entier « est un milieu vital, un espace économique et un lieu de détente ») et insuffisamment spécifique. L'ajout de l'élément émotionnel (p. 13) afin de caractériser la subjectivité du paysage représente une solution simpliste.
- Le paysage est complètement confondu avec la nature, le territoire et l'environnement au service d'une attitude conservatrice. Cette définition pose systématiquement un problème à tous les experts romands consultés qui soulignent une définition trop large au point que tout devient paysage. En outre, tantôt il est fait mention de « nature et paysage » ou de « nature, paysage et patrimoine » qui double une définition naturaliste d'un projet conservateur. Les experts, mais également les références bibliographiques consultées, abordent souvent la problématique du paysage par ce qu'il n'est pas, à savoir : la nature, le milieu, l'écosystème, l'environnement, l'espace, le tout, le spectacle, la carte, le géosystème, une pure sensibilité, le site.

Exemples :

Dans un article récent, Claude Raffestin (1998) précise en quoi le paysage n'est pas la nature : « *Pour que naisse le paysage, il faut fragmenter la nature qui n'est plus alors la nature* » Les paradoxes du paysage, Compar(a)ison, 2, 1998, pp. 109-118.

Alain Roger (1994) s'oppose à la « *réduction* » de la notion de paysage, au concept scientifique d'environnement qui est sans doute à l'origine de la définition paradoxalement « *au sens large* » adoptée par la plupart des institutions chargées de la protection de la nature et du paysage : « *Si la notion de paysage est d'origine artistique, le concept d'environnement est, quant à lui d'origine scientifique. On le voit bien avec Haeckel et sa célèbre définition de l'écologie : « Par oecologie nous entendons la totalité de la science des relations de l'organisme avec l'environnement, comprenant, au sens large, toutes les*

conditions d'existence » ». in : *Paysage et environnement : pour une théorie de la dissociation*, in Christian Leyrit et Bernard Lassus (dir.), *Autoroute et paysage*, Demi-cercle, Paris 1994.

Enfin Jean-Pierre Boutinet (2001) propose une approche du paysage par une mise à distance sémantique avec au moins quatre termes caractéristiques : l'environnement, le site, le territoire et le lieu. Pour l'auteur « *Site et environnement n'incluent pas spécialement l'idée d'espace habité ; ils renvoient à un espace davantage marqué par sa configuration géographique. Pour ce qui est du territoire, il se définit quant à lui, à l'instar du pays, comme espace habité, mais avec le souci d'en marquer l'extension, c'est à dire ses limites habitables par les gens du pays. [...] Quant au lieu, entrevu comme espace refusant l'anonymat, c'est sans doute le terme qui s'apparente le plus au pays en désignant un espace singulier nommé, espace symbolique qui donc d'une façon ou d'une autre se trouve habité ; le lieu en effet est toujours un lieu-dit* ». In : A propos du projet de paysage, repères anthropologiques, in : Les carnets du paysage – automne 2001, pp. 69.

- Il s'en suit que la formulation « Le paysage c'est... » posée en page 15 et 16 est insatisfaisante dans sa formulation. On comprend toute fois qu'il s'agit ici de montrer que les logiques écologiques économiques, sociales et culturelles façonnent le paysage, l'expliquent et le font évoluer tout en sachant que la nature, l'environnement, le territoire... ne sont pas équivalent au paysage.
- En complément d'une définition faisant plus appel à l'étymologie, une autre approche de la polysémie du terme se base sur l'énumération des conditions pour qu'émerge un paysage: *un point de vue*, découvrant au regard *une étendue*, laquelle ne correspond qu'à *une partie du pays* où se situe l'observateur, et forme *une vue d'ensemble* immédiatement perceptible. Ces conditions s'actualisent dans un processus conjuguant deux formes d'actualisation déclinées par Alain Roger (l'une *in visu* - travail de conception par modelage du regard -, l'autre *in situ* - travail d'opérationnalisation par inscription dans la matérialité du lieu) et qui peuvent se définir dans différentes formes spéculative, opératoire ou ordinaire de connaissance.
- Une certaine récurrence apparaît dans les références bibliographiques : celles-ci ont été insérées dans la bibliographie du document.

Spécificité des approches romande et francophone

Les experts restent extrêmement prudents sur les différences entre les approches romandes et alémaniques. Certains trouvent que ces différences sont nettes et s'expriment sur des clivages conservation ; pragmatisme, technique et écologie (alémanique) / projet, discours, expérimentation artistique et humanisme (romand) . Les lieux emblématiques seraient également distincts : la montagne et la forêt (alémanique) / la vigne et la ville (romand).

Il apparaît que la différence se situerait également au niveau de l'intériorisation plus forte chez les alémaniques que chez les romands du mythe du paysage suisse qui, dans le cas du document, se traduit par les registres des pressions et de la conservation alors que les experts le souhaiteraient davantage porteur de visions plus ouvertes sur l'avenir et les expériences novatrices exemplaires en Suisse ou à l'étranger.

Apports spécifiques sur les aspects socioculturels du paysage

Le document évalue et analyse les effets des politiques publiques sur les paysages sans vraiment aborder les processus sociaux qui contribuent à la construction du paysage et qui influent sur les acteurs eux-mêmes. Il manque le préalable épistémologique indispensable : considérer l'émergence du paysage dans la culture contemporaine, et plus particulièrement l'émergence du paysage dans les politiques publiques. Le paysage envahit la scène public parce qu'il a modifié les sensibilités sociales par rapport au territoire.

Le paysage est ainsi une construction sociale. D'une part, la société cherche à organiser dans l'espace et dans le temps les ressources naturelles et, par des pratiques différenciées, donne des formes diverses au territoire et à la vie sociale qui le transforme. D'autre part, il est une représentation du visible ou de l'invisible, à l'aide de modèles, de mythes, d'idéologies ou de fantasmes. Entre les deux, c'est-à-dire entre les pratiques et les représentations, des décalages existent. Les représentations s'élaborent dans le discours, les pratiques ne correspondent pas toujours à ce que l'on prétend faire. Ces deux facettes ouvrent ainsi deux pistes de recherche différentes mais fortement liées. On comprend alors le transfert des résultats des études sur les aspects socioculturels du paysage pose des difficultés aux politiques : les aspirations sociales au paysage peuvent être comprises comme la traduction de motivations symboliques et immatérielles, ce qui pose question quant aux réponses que les politiques publiques peuvent apporter à ces aspirations.

- Les experts soulignent qu'il existe, en Suisse et dans les pays francophones, des études qui constituent des apports spécifiques sur les aspects socioculturels du paysage. Il est alors malvenu d'affirmer « *que l'on ne dispose que de peu d'études sur les aspects socioculturels du paysage* » (p. 17). Ou encore qu' « *Il existe peu d'études sociologiques, psychologiques et scientifiques fiables en ce qui concerne cet aspect* » [l'identification avec le territoire] (p. 99). (Voir bibliographie)
- En général l'élément culture! – désormais accepté même par la géographie et par d'autres disciplines – se trouve sacrifié, dans les documents politiques, au profit du paysage mesurable, statistiquement identifié (p. 31). Dans le document, l'aspect culturel ou esthétique est présenté rapidement (pp. 98 ss.) et de façon trop succincte. L'on oublie – et ce fait est loin d'être innocent, puisque c'est ce qui confère des *valeurs* au paysage – le rôle joué par des modèles culturels. L'être humain « projette certes ses sentiments personnels » (p. 98), mais ceux-ci sont influencés par des images, textes, etc... Quand on parle du paysage... et du paysage suisse en particulier, il est indispensable d'interroger la matérialisation d'un mythe qui a cristallisé une identité patriotique autour de la montagne et de la campagne ... et qui s'est diffusé dans un renvoi incessant d'images.
- Ce manque de curiosité concernant l'apport culturel est également palpable dans des affirmations du type: « Nous sommes sensibles aux paysages pittoresques ». (p. 99) Le concept du *pittoresque* ne désigne qu'une possibilité historique du paysage parmi d'autres. Des paysages sublimes, monotones, laids nous attirent également. Notre situation moderne ou postmoderne est justement qualifiée par une pluralité d'accès possibles au paysage.

- Le champ du paysage est l'enjeu de luttes pour légitimer des usages et des pratiques territorialisés. Les experts ont souligné qu'il est dès lors essentiel d'analyser la construction sociale du paysage et les processus de légitimation que divers groupes élaborent afin d'imposer leurs visions et critères de référence dans la négociation avec les autres groupes sociaux.
- L'art devrait ainsi redevenir capable de mettre en tension des choses distantes et éloignées entre elles pour les rapprocher dans une composition. Ainsi il est nécessaire de ré-animer un langage qui soit producteur de différences basé sur des règles de composition. La question du paysage doit ainsi avoir conscience de son rôle dans la mise à distance du sujet dans et face à la réalité naturelle et territoriale : laisser au sujet la possibilité de sortir du tableau, c'est lui offrir l'occasion d'une transgression créatrice du lieu. (œuvre ouverte, contradiction, débat...).
- Un contre-sens qui semble émerger du document tient à cette absence de distanciation dans l'acte de création paysagère et au lien établi entre paysage et identité. La création paysagère, le projet paysager (qui n'est pas que le projet paysagiste), procèdent justement en ne s'identifiant pas totalement aux acteurs locaux du paysage. Les liens entre le paysage et l'identité relève de l'articulation entre le ça de l'être (donné jeté là, paysage dans sa substance), le sur-moi (la règle, la norme...) et le moi (qui se construit entre le ça et le sur-moi). Par ailleurs, il y a un grand risque à croire qu'on préserve une identité par le biais d'une réification de la règle dans le paysage. Les travaux sur des paysages ruraux de Suisse ont montré que la société rurale est restée largement socio-centrique alors que la société urbaine procède par dissociation entre espace d'appartenance, de référence, et de centration, même si elle exprime un sentiment de nostalgie à travers un désir de fusion de ces trois espaces.
- Le décalage entre désirs et réalités est certes une tension qui peut provoquer des pathologies, mais c'est également une tension créatrice de composition faisant intervenir des valeurs hétérogènes, des rôles antagonistes permettant de chercher, sinon de trouver une esthétique nouvelle. Cette esthétique nouvelle se nourrirait par les fragments des points de vues multiples et éphémères sur le monde. Il faudrait ainsi consacrer davantage d'attention à émergence d'une esthétique nouvelle fondée sur l'accroissement de la mobilité, valorisant le réseau plutôt que la dynamique centre/périphérie ou ville/campagne, et qui peut très bien s'accommoder d'une nostalgie de la complétude relayée par la mass-médiatisation.

Paysage 2020 : Etat des lieux et tendances

Du point de vue de la méthode, il semble que le document procède par évaluations sectorielles, basées principalement sur des analyses quantitatives partielles relayées par une cartographie d'assemblage : méthode assez courante en écologie du paysage. Dans cette partie, il n'est pas fait mention d'analyses qualitatives faisant appel aux représentations sociales des paysages et aux valeurs attribuées par les acteurs aux paysages. Pour un document s'interrogeant sur des tendances, il est regrettable qu'aucune évaluation historique ou archéologique ne soit présentée.

Pourtant, le document montre bien qu'il cherche à dépasser l'unique prise en compte

des politiques publiques explicitement dédiées au paysage, en s'intéressant aux politiques qui intègrent le paysage ou qui ont un impact paysager (politique agricole, forestière, transports, tourisme...) ainsi qu'aux lois et les politiques directrices, impératives ou contractuelles qui en composent le cadre (éléments de planification). L'évaluation des effets des politiques publiques sur les structures matérielles du paysage devrait cependant être plus clairement et ouvertement abordée. En effet, on peut se demander dans quelle mesure les effets des politiques publiques se traduisent en des transformations effectives et maîtrisées des paysages, de leurs structures.

- Les experts consultés trouvent la démarche intéressante mais soulignent qu'il s'agit d'un tableau de l'état actuel des territoires suisses et non des paysages suisses. Il semble donc y avoir ici une discussion sur la méthodologie qui fonde sa démarche à partir des statistiques disponibles sur le territoire national et qui, grâce à de nombreux graphiques et des cartes thématiques, prétend donner un aperçu de l'état du paysage.
- Le document parle beaucoup des paysages ruraux et forestiers. Un volet sur le paysage urbain serait également souhaitable, vu la métropolisation d'une grande partie de la société helvétique. Les discussions avec les experts issus des milieux de l'urbanisme et de l'architecture trouvent que la critique de l'expansion urbaine et les modifications paysagères qui en ont résulté ne doit pas se construire sur l'argumentation d'une seule absence de contrôle mais également sur la référence à des modèles architecturaux et urbanistiques (sectorialisation, industrialisation, production en série, idéologie de l'architecture moderne...). Ceci a des implications importantes pour montrer que ce n'est pas seulement par un renforcement du contrôle qu'on arrivera à faire une politique paysagère ouverte sur l'avenir, mais bien par l'expérimentation de projets et, donc, de modèles nouveaux.
- Après avoir précisé les termes de continuation, tendance et scénario pour distinguer différentes formes d'évolutions possibles, les experts ont l'impression que cette distinction ne sert pas à grand chose dans la mesure les descriptions qui suivent ne relèvent généralement que des tendances.
- La rhétorique de la menace réaffirme que la dégradation des paysages est liée à une absence de contrôle légal et administratif (p .17) : or la banalisation des paysages résultent également de l'application des politiques. Dans une évaluation des textes législatifs, on peut retenir une conclusion paradoxalement intéressante qui met l'accent sur le fait que les textes législatifs ayant pour objet le paysage et contenant le mot ne sont pas si facile à appliquer, et n'ont, finalement, que peu d'impact sur le paysage, alors qu'en revanche, le paysage évolue, se construit tous les jours sous l'influence d'autres textes, d'autres politiques publiques (nationales ou européennes) qui ont, elles, un impact extrêmement fort (Nicole Le Nevez, Conservatoire des rives de la Loire et de ses affluents, Débat du Conseil national du paysage – séance inaugurale, Paris le 28 mai 2001). Cette rhétorique de la menace est à également exprimée par des phrases du type de celle de la page 101 sur la disparition des paysages régionaux et la perte du sentiment esthétique qui en résulterait. Il semble

que c'est une hypothèse à tester plutôt qu'une affirmation scientifique. En effet, vu l'engouement actuel pour les paysages que l'on peut retrouver dans l'aménagement urbain, les loisirs et le tourisme, la publicité ... on peut se demander si, vraiment, chaque être humain ressent moins d'émotions face aux paysages. C'est peut être, au contraire, un sujet devenu très émotionnel dans le contexte de la métropolisation (une sorte de surinvestissement affectif sur la « beauté du reste »).

- Il faut être prudent face à certains raisonnements chiffrés comme , par exemple, celui qui met en rapport une densité de population résidente avec des installations de transports (p. 36), dans la mesure où ces infrastructures ne sont pas forcément liées aux besoins de la population résidente mais au trafic de transit ou à la desserte touristique.
- Le tableau de la page 53 est incompréhensible : la légende ne semble pas correspondre aux données du tableau et l'unité de véhicules-kilomètres ne correspond pas à la phrase du texte qui parle de kilomètres-personnes parcourus.

Paysage et développement durable

Les experts n'ont pas de grandes modifications à apporter au chapitre traitant du développement durable. La question est entre paysage et développement durable est peu thématifiée dans les approches francophones. De plus, il apparaît que la démarche de tels indicateurs d'évaluation est encore largement en cours de construction. Les critiques sont ainsi plus ponctuelles. Toutefois, dans le cadre d'une réflexion sur les indicateurs de développement durable, il est capital de s'interroger à la fois sur les méthodes d'analyse descriptive et sur la place de la négociation entre acteurs dans les procédures de décisions et d'intervention (projets paysage, démarche participatives).

- Parmi les domaines annoncés traitant du développement durable (p. 105), il manque manifestement celui de l'aménagement du territoire. Voir : Blanchet C., November A. (1998), Indicateurs de développement durable appliqués à l'aménagement du territoire, CUEH – IUED, Conseil économique et social de Genève, janvier 1998, 158 p.
- Il semble que dans les tableaux il y a une certaine imprécision entre ce qui relève des « *domaines* », des « *critères* » et des « *indicateurs* ». Ainsi ce que l'on trouve dans la colonne « *indicateur* » ne répond pas clairement aux exigences présentées au 3.2.7. quant à la mesure. Par exemple dans l'utilisation du sol (domaine), la qualité de la production agricole me paraît être un critère qui peut s'approcher par plusieurs indicateurs (appréciations quantifiées exprimées en unités de mesures tels que taux, variations, proportions...). On peut faire la même remarque pour le point 20. « *Aspect du paysage* » qui semble davantage être un critère et dont des indicateurs pourraient être repris des propositions d'approches analytiques et intuitives du guide l'environnement no. 9 « Esthétique du paysage » OFEFP.
- Dans le domaine de la participation (p. 112), on pourrait ajouter la mise sur pied et l'efficacité de programmes de sensibilisation et de formation à

l'approche paysagère, que ce soit au niveau de la conception de projet, de la planification ou de la conservation paysagère.

- Le fait que les critères et indicateurs sur la pollution de l'air et l'énergie présentent des cases vides (p. 128) est assez étonnant, dans la mesure où l'OFEFP semble être l'institution de compétence pour remplir ces cases.
- Concernant l'évolution des cours d'eau (p. 137) , et à la lecture des chapitres 2.3 et 2.5, il semble que sur les 20-30 dernières années l'impression est plutôt inverse même si, depuis la Loi de 1991, on remarque des améliorations.
- Enfin, (p. 139) il n'y a d'indicateurs ni sur les kilomètres parcourus par type de transport, ni sur le report modal du trafic passager ou/ou marchandises ! Les indicateurs de nuisances (air, bruit) sont également absents.

* * *

4. ENTRETIENS AUPRES DES EXPERTS

PAYSAGE 2020 : Entretien avec Bernard Crettaz

(15 novembre 2001)

Transcription des principaux points abordés lors de l'entretien + complément de l'article CRETZAZ B., Position d'un débat sur le paysage romand, in: Athos 2/91, p. 3-8 (à joindre en annexe).

Premières réactions au document Paysage 2020.

1. Ce document éveille un sentiment d'une nouvelle forme de néo-positivisme environnemental et d'une volonté de toute puissance assez naïve confiante en des études techniques pointues manipulant toute une batterie de paramètres.
 - a. Cette vision quelque peu scientifique contraste avec une vision du progrès basé sur un conservatisme puissant en Suisse, surtout s'il on se donne la peine de parler du « paysage suisse ».
 - b. Cette vision est dite « naïve » car elle est en quelque sorte ahistorique : (on extrapole des tendances présentes pour parler du futur) ce qui empêche de toute critique épistémologique de la construction d'une définition du paysage. Ce manque d'autocritique relève d'une sorte de sacralisation du Paysage suisse, « canon » dominant intériorisé qui ne fait même plus l'objet d'interrogations quand il s'agit de parler de l'avenir.
2. A la lecture du document, on ne sait pas ce qu'est le paysage.
 - a. Le paysage est complètement confondu avec l'environnement, avec la nature et, plus faiblement avec le patrimoine.
 - b. Il n'y a pas d'analyse sur les fondements du paysage suisse.
 - c. Les environnementalistes se sont appropriés le mythe du paysage suisse, mais l'ont tellement intériorisé qu'ils ne le questionnent plus.
3. Au delà de l'instrumentation cartographique et statistique :
 - a. Il n'est fait aucune allusion à la figuration du paysage suisse (maquette, dessin, photos, simulacres, modèles conceptuels).
 - b. Aucune préfiguration n'est proposée, face aux changements décrits.
 - c. Ce qui renforce l'attitude conservatrice tu type « sauvons l'héritage » qui relance la question de l'appareillage néopositiviste par le biais de la notion de « développement durable », posée en dehors de toute forme d'expérimentation créatrice.

4. Cette vision conservatrice est très alémanique : pour exagérer cette remarque on pourrait dire :
 - a. Que la vision alémanique du paysage suisse est conservatrice
 - b. Alors que la vision romande est davantage actionnaliste.
5. En conclusion, le document fait relate un sentiment rassurant
 - a. Il est fait de l'image de la robustesse des analyses quantitative + de l'intériorisation des mythes relatifs au Paysage suisse.
 - b. Les auteurs du rapport ne prennent aucune distance par rapport à la notion de « paysage » et par rapport au fondement historique de la politique du paysage en suisse, ce qui est assez caractéristiques des sciences de l'environnement.

Grille d'analyse de Bernard Crettaz et réflexion sur l'avenir du paysage suisse

Sur la matérialisation d'un mythe

1. Quand on parle du paysage... et du paysage suisse en particulier, il est indispensable d'interroger la matérialisation d'un mythe qui a cristallisé une identité patriotique autour de la montagne et de la campagne.
 - a. Le paysage suisse doit être lu comme le lieu même de l'identité suisse valorisant la nature, le bourg et le village par opposition à la ville.
 - b. Rien n'existe dans ce paysage qui ne soit bricolé et la naturalisation de ce bricolage doit donner une image de la perfection : il y donc un lien entre ce souci de la perfection, la miniaturisation et la naturalisation du paysage.
 - c. Ce paysage suisse n'est ni celui de la haute montagne (à l'exception du Cervin), ni celui du plateau mais bien celui allant des pré-alpes vaudoises et de la Gruyère, jusqu'en Appenzell, en passant par les lieux de fondation de la Confédération.
 - d. Les éléments du paysage suisse varient selon les conceptions : alémanique, d'une part, davantage incarnée dans la forêt, la prairie et la cascade ; romande, d'autre part, davantage incarné dans la vigne.
2. Ce mythe du paysage suisse s'est matérialisé par une fabrication urbaine.
 - a. Il a donné lieu à de nombreuses figurations, maquettes, mises en décor...
 - b. On peut dire qu'il y a eu une véritable politique suisse de figuration du paysage national qui a évolué et peut se repérer dans les Expositions nationales :
 - i. XVIIIè, le paysage entre par la métaphore du temple « construit » par les artistes et naturalistes.
 - ii. 1896, à Genève : cristallisation d'une expression claire du modèle du paysage suisse par une polarisation complémentaire avec d'un côté, la révolution industrielle et urbaine, la puissance

de la technologie et l'idéologie de l'innovation et, de l'autre, la définition du paysage suisse et de son architecture bricolée autour des restes du village et du paysage parfait rassemblés autour de la métaphore du clocher.

iii. 1914, Berne : formulation de règles reprises par le Heimatschutz et le Naturschutz : il s'agit alors de faire la leçon en termes de bon/mauvais paysages, de bon/mauvais styles architecturaux et de montrer comment faire juste dans les détails. On est alors en plein jugement de valeur qui défend ouvertement une vraie politique suisse du paysage fondé sur la métaphore du modèle à reproduire.

iv. 1939, Zurich : exaltation du terroir et métaphore du réduit qui traduit le repli sur la miniature de et dans la montagne, à la veille de la guerre 1940-45 : le mythe est alors pleinement intériorisé dans une grammaire très complexes sur la diversité régionale intégrée dans une systémique suisse.

v. 1964 (?)

c. Une grande rupture se pose après la guerre 40-45 qui par l'explosion de l'urbanisation, saccage ce paysage intouchable défini non seulement par la Suisse, mais par l'Europe entière.

3. Il y a une double célébration à la fois paysagère et technologique : une corrélation entre l'émergence de ce mythe du paysage suisse, le progrès technologique et quelques aspects du voir qui relèvent de la mise en place d'une machinerie optique qui donne à voir le paysage à partir de différents postes d'observation :

a. scénographie du train et des affiches, peintures de gare ... ;

b. scénographie de la route alpestre qui n'est pas encore aboutie depuis l'autoroute qui casse un voir traditionnel mais fait l'objet de bricolage nouveaux ;

c. scénographie par le voir d'en haut, depuis la montagne ;

d. scénographie par le voir d'en face, depuis la rive du lac .

Actuellement se paysage suisse participe d'une dichotomisation territoriale

1. D'un côté, il aurait le « n'importe quoi » (industries, centres commerciaux, lotissements...).

2. De l'autre, une néo-célébration conservatrice qui se propage comme modèle dans un renvoi infini de signes.

3. Le néo-environnementalisme, la touristification, le bio-terroir et la quête identitaire du bourg-cité sont les orchestrateurs de cette répétition du modèle suisse du paysage qui vise à compenser le développement du « n'importe quoi » : c'est la « disneylandisation ». Où est la place pour la création paysagère nouvelle... il y a t-il une force créatrice nouvelle ?

4. Prenons l'exemple de Verbier qui se développe autour de trois axes remarquables :
 - a. l'ultra, techno-touristique autour du ski, de l'extrême et du fun et financé par les capitaux internationaux ;
 - b. la ville chalet déclinée sous toutes ses formes urbaines ;
 - c. la fabrication du faux-vieux hameau qui doit se présenter « comme si on y avait jamais touché »

C'est la proclamation du blöcherisme qui à la fois célèbre les marchés financiers et chérit la patrie intérieure que l'on ne touche pas. Il y a une sorte de contrepoint organisé entre d'une part l'image d'une Suisse qui gagne (high-tech, finance..) et une auto-centration sur le mythe (pureté, perfection, intouché...)

La gravité de la rupture actuelle

1. Il a, à l'heure actuelle, un malaise profond lié à diverses formes de profanation du mythe du paysage suisse intériorisé (ex. Cervin, Interlaken...)
2. Une crise morale suisse (fonds en déshérence, rôle de la suisse pendant la guerre, argent sale, Swissair...) qui fait que même le paysage suisse traduit ces idées de suspicion, où ce paysage parfait et vu comme le camouflage d'une moralité douteuse.
3. Alors, il y a des suisses qui ne s'y reconnaissent plus, parmi les jeunes notamment, et d'autre qui ne s'y sont jamais reconnus, les immigrés.

Le paysage bloqué

1. Faute d'un rapport dynamique entre environnement et création (conservatisme de l'environnementalisation du paysage et de l'intériorisation d'un mythe non questionné), le paysage suisse est bloqué.
2. D'un point de vue culturel, le paysage suisse est également bloqué comme si la photographie et le cinéma en avaient épuisé la scénographie.
3. Or le paysage est impensable sans sa préfiguration dans les œuvres de l'homme (estampe du XVIII^e, inventaire d'architecture, sémiologie nationale du timbre poste, les carte postale, des affiches, calendriers, emballages, peinture, panorama, littérature, cinéma, Tv, vidéo...).
4. On reste bloqué avec une figuration touristique de l'Edelweiss, qui s'exprime également par la figure du paysan jardinier.
5. Le jardinier du paysage est la figuration de la condamnation de l'agriculture et la scotomisation du paysan : ce n'est qu'un camouflage de la dureté du marché agricole que le politique doit faire subir aux paysans.

Expo02 et la nouvelle donne paysagère

1. Expo 02, tellement décriées avant de naître aux trois lac, s'impose comme essai de la création éphémère :

- a. on ose toucher au paysage de manière éphémère puisque l'on restaurera l'ordre précédent après la manifestation ;
 - b. on profane un élément du paysage classique pour en faire un point de vue : aller sur l'eau ;
 - c. on introduit une architecture en rupture par rapport à la scénographie habituelle du paysage ambiant ;
 - d. on propose une nouvelle machine optique qui opère depuis le lac sur les villes réelles et artificielles.
2. La métaphore n'est plus celle de la dichotomisation ville/campagne mais :
- a. la métaphore urbaine de la ville-réseau ;
 - b. les nouvelles expérimentations paysagères en rupture totale ;
 - c. la suppression de la dichotomie entre nature et artifice ;
 - d. l'action sur l'image autrefois « intouchée » du bourg (Morat) ;
 - e. l'essai de nouvelles machines optiques.

PAYSAGE 2020 : **Entretien avec Valérie Mieville-Ott**

(29 novembre 2001)

Après la discussion sur ces travaux, Valérie Mieville-Ott propose un texte qu'elle a co-écrit avec Yvan Droz dans le cadre du projet déposé au FNS dans le cadre du PNR 48 : « Paysages et habitats dans l'Arc alpin ». Ce texte couvre en effet une bonne partie des thématiques abordées lors l'entretien.

Le paysage : un construit culturel polysémique

Le paysage est le lieu de rencontre entre un sujet percevant et un espace perçu (Luginbühl, 1991 ; Roger, 1995 ; Berque, 1994 ; Donadieu, 1994). Le paysage n'est donc pas un donné neutre et objectif, pure réalité morphologique, en d'autres termes le paysage n'est pas l'espace. Pour qu'un espace puisse être « paysagé », il doit être le lieu de projection de schèmes culturels qui permettent sa reconnaissance et cristalliser des références symboliques, culturelles et identitaires pertinentes pour le sujet. Comme le dit Georges Lenclud : « *On ne voit tout de suite que ce qu'on reconnaît ; voir un paysage, c'est le reconnaître pour tel. [...] Le paysage est un donné reconstruit par une perception qu'informent des schèmes conceptuels incluant non seulement la représentation du paysage mais aussi la représentation de ce que doit être un paysage dans les circonstances les plus diverses. Il est, par conséquent, de l'ordre de la valeur bien plus que du fait* » (Lenclud, 1995).

C'est le regard qui construit le paysage et ce regard n'est jamais neutre, il est imprégné, d'une part, de références et de valeurs socialement construites, et d'autre part, d'expériences plus personnelles suscitant des émotions particulières. L'appréciation paysagère se trouve donc fortement imprégnée par un sentiment d'identification. Ainsi, le paysage des uns n'est pas le paysage des autres. Il est dès lors essentiel d'analyser la construction sociale du paysage et les processus de légitimation que chaque groupe élabore afin d'imposer sa vision et ses critères de référence dans la négociation avec les autres groupes sociaux. Le champ du paysage est donc l'enjeu de lutte pour légitimer des usages et des pratiques considérés comme les plus pertinents pour l'espace concerné.

Le champ du paysage pose avec acuité la question du rapport entre les gens du lieu, notamment les agriculteurs – possesseurs et acteurs d'un immense territoire – mais aussi les autres résidents, et les étrangers au lieu, consommateurs de paysages (touristes). Peut-il y avoir convergence de vues entre ces différents acteurs, peut-il y avoir compatibilité entre territoire vécu et agi, et paysage contemplé ou fréquenté de manière délassante ? Pierre Donadieu voit en tous les cas une différence importante entre les regards extérieurs au lieu et les regards intérieurs, qui peuvent déboucher sur des tensions : « *Les regards extérieurs aux territoires ne sont pas ou peu concernés par les processus socio-économiques de production ou de reproduction des paysages. Contemplatifs, curieux, mais aussi critiques et exigeants, ils traduisent leurs impressions le plus souvent par des jugements de goût. Le citadin à la campagne attend ce qu'il est convenu d'appeler des aménités. Ces sources d'agréments, de plaisirs, de sensations inédites ou convenues relèvent autant des qualités relatives des ambiances rurales [...] que de la nature des paysages attendus,*

notamment pittoresques. [...] Par contre les regards intérieurs aux territoires, ceux des groupes sociaux qui les produisent, les utilisent et le plus souvent les habitent, sont constitutifs de leur attachement et de leur mémoire. [...] L'attitude de ces regards n'est pas le motif du tableau de paysage à admirer, ni la consommation ludique d'un lieu, mais le repérage identitaire d'un territoire balisé d'espaces familiers ou inconnus. [...] La rencontre des regards exogènes et endogènes sur un même territoire est, depuis plus de deux siècles, à l'origine de controverses sociales et politiques, que le langage a, depuis la fin du 19^e siècle en France, désignées sous le terme de paysage, mais confondu, au cours des 20 dernières années, avec le terme d'environnement. » (Donadieu, 1994).

En Suisse, Marcel Hunziker a mis en évidence la manière dont le public appréhende le développement des paysages à usage touristique. Il en ressort notamment que le bâti, associé au développement du tourisme montagnard, n'est pas toujours très apprécié, alors qu'un certain « ensauvagement » (avancée raisonnable des buissons et de la forêt) est perçu positivement (Hunziker, 2000a; Hunziker, 2000b).

La question de l'esthétique du paysage pose également un certain nombre d'interrogations. Comme l'ont bien montré de nombreux auteurs (dont Luginbühl, 1989a, Schama, 1995), la notion même de paysage désigne historiquement un genre pictural, puis est intégrée et diffusée par une certaine élite urbaine, pour s'appliquer à toute « partie d'un pays que la nature présente à un observateur » (Petit Robert). L'esthétique recherchée dans les paysages n'est donc pas toujours une esthétique consensuelle et l'on peut se demander si les repères esthétiques mobilisés en faveur des paysages reconnus sont également pertinents pour les gens du lieu (Chamboredon, 1977). Par exemple, la beauté hors contexte, en relation à des formes, des rythmes ou des couleurs, est peu goûtée par l'agriculteur. Pour lui, un beau paysage est avant tout un paysage ordonné, symbole d'une mise en culture productive. Cette problématique de l'esthétique dans la reconnaissance des paysages pose la difficulté de se sentir autorisé à poser un jugement de valeur. Anne Sgard l'exprime ainsi : « *toute question sur le paysage butte sur l'obstacle du discours esthétique, c'est-à-dire sur l'idée que se fait l'interlocuteur de sa propre capacité et de sa **légitimité** à porter un jugement sur le beau ou le laid* » (Sgard, 1997 : 107, souligné par nous).

Le paysage au service du développement territorial ou régional

Le diagnostic paysager

Depuis une vingtaine d'années, plusieurs communes en France se sont inquiétées de l'avenir de leur paysage, principalement dans un contexte de déprise agricole. Les élus ont mandaté différentes études afin de poser un diagnostic paysager sur leur territoire et de discuter des différentes évolutions possibles et souhaitables. Le CEMAGREF de Grenoble, sous l'impulsion principalement de Bernard Fischesser, a développé une méthode d'analyse paysagère à l'interface des sciences naturelles, de l'écologie du paysage et de la perception du paysage, qui débouche sur un paysagisme d'aménagement. L'analyse paysagère est conçue ici comme une aide à la décision en matière d'aménagement du territoire. Il s'agit de mener un travail interdisciplinaire, où l'on met en évidence, d'une part les potentialités et les dynamiques propres au milieu dans sa dimension paysagère, et d'autre part la

perception et la valorisation du paysage et de ses différentes entités par l'observateur. Il est nécessaire, notamment, d'établir des correspondances entre « *la biodiversité, l'hétérogénéité et l'équilibre écologique d'un paysage et son équilibre visuel et le confort perceptif qu'il dégage [...]. Un paysage écologiquement riche n'est pas fatalement plaisant et un cadre de vie harmonieux n'est pas fatalement d'une grande biodiversité.* » (Fischesser & Dupuis, 1996).

L'étude paysagère ainsi menée doit s'appuyer sur une prise de conscience collective et consensuelle de la population concernée. Les divergences inévitables quant à la perception du paysage et à son évolution souhaitée peuvent être aplanies, selon les auteurs de la démarche, par le repérage de « *critères d'ordre objectif qui permettent d'étayer des principes de mise en valeur d'un paysage qui recueilleront une adhésion générale* » (Fischesser & Dupuis, 1996).

Un dossier de la *Revue de Géographie alpine* (Janin & Guérin, 1995) est consacré aux relations entre agriculture et paysage dans la perspective du développement local. Le « projet paysager » y est défini comme « *un projet d'ensemble sur le terroir, sur le pays. Il apparaît comme le résultat de la cohérence des hommes et des projets : il est la visibilité d'un pays* » (idem : 7). Comme dans la démarche du CEMAGREF, le paysage n'est pas le but en soi, mais il est un « *outil d'aménagement à travers lequel on peut diagnostiquer l'évolution et les modes de gestion des espaces du pays.* » (idem : 10).

Le paysage signe de qualité des produits

Face à la pression économique entraînant une concurrence aiguë sur les marchés de produits banalisés et de masse, les agricultures périphériques qui ne bénéficient pas de conditions de production concurrentielles cherchent leur survie dans des démarches de qualité. Le nombre des produits labellisés (AOC, IGP et autres) augmente régulièrement. Dans ces nouvelles stratégies, la mise en valeur de la spécificité des terroirs est primordiale. Le terroir se définit par des interrelations complexes entre les dimensions physiques d'un espace donné, les dimensions humaines – savoir-faire historiquement développé – et des usages traditionnels localisés (Barjolle, Boisseaux, & Dufour, 1998). Parmi ces interactions diverses qui concourent au succès d'un terroir, l'atout paysager est important. Différents programmes européens se sont intéressés à ces démarches, auxquels l'Institut d'économie rurale de l'EPFZ a été associé (citons notamment le programme FAIR-CT 95 306: PDO-PGI products: *Supply Chains, Markets and Institutions*). Plus récemment, une étude a montré les interrelations entre les dimensions marchandes et non-marchandes de la production agricole. Or, dans les externalités non-marchandes induites par l'activité agricole, le paysage est l'objet d'attentes sociales fortes. Certaines filières l'ont bien compris en intégrant l'appréciation paysagère dans sa double dimension esthétique et identitaire dans leurs stratégies commerciales (Lehmann, Stucki, Claeysman, Miéville-Ott & Réviron 2001, Miéville-Ott, 2001).

Le paysage planifié et officialisé

La Conception « Paysage suisse » (CPS)

Face à l'évolution rapide de la nature et du paysage, le Conseil fédéral a confié au Département fédéral de l'intérieur le mandat suivant : « *élaboration de données de base sur l'état et l'avenir du paysage et établissement d'une conception permettant de mieux tenir compte de la protection du paysage lors de l'exercice d'activités de la Confédération et des cantons ayant des effets sur l'organisation du territoire.* » Il s'agit donc de définir des objectifs qui tiennent compte de l'aménagement du paysage et des mesures pour protéger les espèces et les biotopes, ainsi que d'améliorer la compensation écologique.

Des objectifs généraux sont présentés tels que la sauvegarde de la diversité des paysages naturels, le maintien de biotopes particulièrement riches en espèces, le développement mesuré des paysages traditionnellement exploités, la sauvegarde de paysages ruraux particulièrement beaux ou rares, l'utilisation modérée et réfléchie de la ressource paysage – conçue comme une ressource limitée – notamment dans le domaine de la construction et des infrastructures. Afin d'atteindre ces objectifs généraux, des mesures sectorielles sont proposées, touchant différents domaines : énergie, tourisme, transports, aménagement du territoire, agriculture, etc.

Il ressort que la nature et le paysage, dans la CPS, sont inextricablement liés, pour ne pas dire parfois confondus. Ainsi, pour la CPS, le paysage est à protéger principalement en tant que réservoir potentiel d'espèces. Les enjeux paysagers y sont fortement associés aux enjeux de biodiversité. La notion de paysage présente dans la CPS est donc particulière, le regard qui construit le paysage y est secondaire et très peu sollicité. Il s'agit d'inventorier, de préserver, de sauvegarder, en fonction de différents critères tels que la rareté, la richesse écologique ou la beauté. Mais ces critères et leur pertinence pour les différents groupes concernés ne sont pas discutés, alors même que la CPS se veut un outil de négociation et de dialogue entre les différents partenaires concernés par la gestion de l'espace et son utilisation. Des critères culturels ou esthétiques sont néanmoins présents, mais paraissent secondaires.

Les conceptions évolutives du paysage (CEP)

Directement issues de la Conception « Paysage suisse », les CEP constituent un instrument informel au service de l'aménagement du paysage. C'est la section d'architecture du paysage de la HES de Rapperswil qui a été mandatée par la Confédération pour élaborer une « boîte à outils » pour la mise en œuvre effective des CEP. Ainsi, les CEP sont conçues sur un mode participatif pour que les différents groupes d'utilisateurs collaborent à son élaboration afin d'éviter les blocages et les conflits.

Idéalement, les CEP englobent le paysage dans toutes ses dimensions, qu'elles soient agricoles, touristiques, écologiques, etc. Mais, on remarque que « *beaucoup de conceptions évolutives du paysage s'orientent exagérément sur les compensations écologiques des zones agricoles et ne tiennent pas suffisamment*

compte de l'ensemble du paysage et de ses différentes fonctions. » (Schubert, 2000). Effectivement, l'utilisation des CEP a été dès le départ fortement liée aux paiements directs agricoles et aux surfaces de compensation écologique que les agriculteurs offrent pour toucher ces paiements. Elles servent d'outil de réflexion et de planification au choix et à l'emplacement optimal de ces surfaces, à l'échelle d'une région.

Différentes CEP sont actuellement en cours de réalisation. Elles mettent l'accent sur divers aspects du paysage, où celui-ci est au service successivement de l'aménagement du territoire, du dialogue entre les différentes instances décisionnelles d'une région, de la préservation de l'écosystème, du développement touristique, ou encore au service du bien-être et du délasserement humain à travers sa dimension esthétique.

En conclusion

On le constate, le paysage est une notion très à la mode, mais dont les acceptions sont multiples. Il peut tour à tour signifier l'espace, le terroir, l'environnement, la nature, ou encore le territoire. Cette polysémie entraîne une confusion au niveau des enjeux sous-jacents au champ du paysage et à son usage. Cela risque de brouiller l'intercompréhension entre les différents usagers de la « ressource paysage », ce qui peut favoriser les conflits latents, voire ouverts. Ainsi, le paysage est pris dans trois problématiques susceptibles de créer des tensions :

Subjectivité du paysage : le regard qui se pose sur le paysage est par définition subjectif. La perception paysagère nécessite donc que l'on précise toujours de **quel paysage** on parle, **qui** en parle et dans **quels buts** ? En d'autres termes, il faut se poser la question « à qui profite le paysage » ?

Temporalité du paysage : la perception du paysage s'appuie sur un passé imaginé, donc idéalisé : représentation bucolique et anachronique de ce que devrait être la « campagne ». Il est tentant de maintenir – d'inventer, voire de recréer – des paysages « à la mode de » (Chamboredon, 1977) pour de nouveaux utilisateurs, sans tenir compte des sensibilités ou des besoins des habitants du lieu. Ainsi, « *le paysage est une aspiration culturelle et sociale à la jouissance esthétique. Mais les schèmes culturels qui permettent de repérer et d'éprouver cette beauté sont anachroniques. La quête de la beauté du paysage n'a donc plus d'ancrage dans la société contemporaine qui continue à rechercher le pittoresque comme s'il s'agissait d'une valeur actuelle. [La production des paysages ruraux] est donc critiquée et soumise à des pratiques de paysagement dont les référents esthétiques appartiennent à des époques historiques.[...] La nostalgie de ces images champêtres et bucoliques [la campagne vue comme un grand jardin pittoresque] persiste dans notre société* » (Donadieu, 1993)

Légitimité du paysage : il est difficile de définir ce que doit être un « bon » ou un « beau » paysage. Chaque groupe social propose des réponses différentes : il est donc essentiel d'étudier les processus de légitimation – ou de prise de pouvoir – qui imposent les critères (esthétiques, économiques, de loisir, biologiques, etc...) des différents groupes sociaux dans la gestion paysagère. Ce qui revient à développer une **anthropologie politique du paysage**.

La présence sous-jacente de ces trois dimensions dans le paysage a comme

conséquence qu'il est difficile d'en **parler** de manière objective et neutre, sans susciter de malentendus ou sans provoquer des incompréhensions, pouvant éclater parfois en des situations conflictuelles.

PAYSAGE 2020 :

Entretien avec Pierre Pellegrino

(6 novembre 2001)

Transcription des principaux points abordés lors de l'entretien + complément du chapitre de livre : PELLEGRINO, P. (2000), Le paysage, lieu et non-lieu, in : Le Sens de l'Espace. L'Epoque et le Lieu. Livre I, Anthropos-Economica, Paris, pp.91-129.

Premières réactions au document Paysage 2020.

1. La notion de paysage n'est pas clairement identifiée dans le document.

Historiquement, le paysage relève du genre pictural par lequel, à un moment donné de la Renaissance, le fond devient la forme, la vue d'ensemble relève d'un travail de composition où c'est le sujet (l'homme) qui passe au second plan jusqu'à disparaître.

Ce genre pictural ne se limitera pas au tableau du peintre mais influencera la construction des villes au XVIII^e et au XIX^e siècle dans les compositions de jardins paysagers, contemporaines du développement d'infrastructures urbaines. Le paysage suisse est un processus d'organisation du visible lié à une forme de développement qui accompagnera l'industrialisation et la diffusion touristique.

Tout développement du territoire pose la question du comment voir ce territoire par une mise en situation de point de vue, c'est pour cela que l'on ne peut envisager la notion de paysage sans interroger les différentes formes de connaissances qui le constitue (spéculative, opérationnelle, vécue).

2. Le document propose une approche presque exclusivement conservatrice du paysage.

A trop vouloir protéger le paysage en le naturalisant, on risque de tuer le paysage, de le mettre à mort pour maintenir un passé imposé, inhumain et asocial dans son présent et son avenir.

On peut comprendre l'approche conservatrice comme stratégie de domination politique, mais il faut se rendre à l'évidence qu'il est difficile, voire impossible de légiférer le regard, la perception, la morale, ce qui pratiquement est illustré par le chapitre « paysage miroir de notre perception qui semble ne pas être compris par l'Office lui-même : c'est une sorte de partie ajoutée qui n'apporte pas grand chose au document trop juridico-scientiste.

La référence à la pensée juridique qui arrange les espoirs d'ingénierie de nombreuses politiques s'oppose aux opérations artistiques qui visent à l'expérimentation de la transgression des normes.

Il n'y a pas de questionnement sur l'éthique de l'esthétique : quelles sont aujourd'hui les possibilités de créer pour l'avenir dans le cadre de

l'esthétique contemporaine (cf. tentatives de Snozzi, Botta, Lassus etc.).

Grille d'analyse de Pierre Pellegrino sur l'avenir du paysage suisse

L'effet de l'architecture sur le paysage

1. L'effet de l'architecture sur le paysage passe par un processus de création-condensation qui rappelle la formule de l'architecte W. Gropius « moins c'est plus ». La question est alors de savoir si notre époque est capable de faire de chaque édifice une œuvre d'art ou si cette capacité se porte sur quelques édifices seulement.
2. Si l'art ne s'exprime que dans quelques édifices, il faut s'efforcer de modifier le langage de l'architecture, devenue moyenne au service d'une production paysagère moyenne devenue sans effet, par l'élaboration de modèles qui ne se résument pas à une simple copie des apparences mais qui soient capable de mettre en tension des choses distantes et éloignées entre elles pour les rapprocher dans une composition. Ainsi il est nécessaire de ré-animer un langage qui soit producteur de différences basé sur des règles de composition comme P. Pellegrino a pu le mettre en évidence dans ces travaux sur les villages du Lavaux (VD).
3. La question du paysage doit avoir conscience de son rôle dans la mise à distance du sujet dans et face à la réalité naturelle et territoriale : laisser au sujet la possibilité de sortir du tableau, c'est lui offrir l'occasion d'une transgression créatrice du lieu. (œuvre ouverte, contradiction, débat...).
4. Un contre-sens qui semble émerger du document de l'OFEFP tient à cette absence de distanciation dans l'acte de création paysagère et au lien établi entre paysage et identité. La création paysagère, le projet paysager (qui n'est pas que le projet paysagiste) procède justement en ne s'identifiant pas totalement aux acteurs locaux du paysage. Les liens entre le paysage et l'identité relève de l'articulation entre le ça de l'être (donné jeté là, paysage dans sa substance), le sur-moi (la règle, la norme...) et le moi (qui se construit entre le ça et le sur-moi). Il y a un grand risque à croire qu'on préserve une identité par le biais d'une réification de la règle dans le paysage.
 - a. Les travaux sur la Lavaux ont montré que la société rurale est restée largement socio-centrique alors que la société urbaine procède par dissociation entre espace d'appartenance, de référence, et de centration, même si elle exprime un sentiment de nostalgie au travers d'un désir de la fusion de ces trois espaces.
 - b. Le décalage entre désirs et réalités est certes une tension qui peut provoquer des pathologies, mais c'est également une tension créatrice de composition faisant intervenir des valeurs hétérogènes, des rôles antagonistes permettant de chercher, sinon de trouver une esthétique nouvelle.
 - c. Cette esthétique nouvelle se nourrirait par les fragments des points de vues multiples et éphémères sur le monde. Il y aurait émergence d'une

esthétique nouvelle fondée sur l'accroissement de la mobilité, valorisant le réseau plutôt que la dynamique centre/périphérie ou ville/campagne, qui peut très bien s'accommoder d'une nostalgie de la complétude relayée par la mass-médiatisation. Ainsi peut-on s'interroger, via l'esthétique, pour penser le paradoxe de la nostalgie de la campagne qu'on s'est efforcé de quitter à tout prix durant le siècle passé (ex. Les Diablerets).

5. La solution règlementaire défendue par l'OFEFP empêche d'autres formes de régulation paysagère de s'exprimer et constitue ainsi un facteur de banalisation du paysage... banalisation qu'elle prétend combattre et qu'elle dénonce comme résultant d'un manque de contrôle.
 - a. Le risque actuel de banalisation résulte d'une collusion entre le juriste et l'ingénieur au service de la normalisation paysagère.
 - b. Or la société rurale dont on admire aujourd'hui les paysages dans quelques fragments protégés ne disposait que de règles peu explicites.
 - c. Il existe d'autres types de règles que les normes juridiques, que l'on peu retrouver par exemple dans la langue et qui acceptent l'éphémère, l'accent et les tournures au service du sens ou de l'expression, à l'écart de tout espoir d'une sorte de mécanique sociale.
 - d. La solution règlementaire appliquée à outrance au paysage véhicule le mythe d'une possible évacuation des différences jusque dans le émotion.
6. La durabilité fait partie du même mythe se réfèrent à la collusion entre le juridique et l'ingénierie.
 - a. Alors que l'on assiste à un sous-développement de plus en plus durable qui se manifeste par l'accroissement des écarts de pauvreté l'idéologie du développement durable sous le discours des risques et menaces promeut des approches de banalisation techniques derrière la mise en place des programmes d'indicateurs.
 - b. Il y a la promotion d'une contradiction apparente entre durabilité et flexibilité qui nourrit une pensée réactionnaire qui provoque elle-même de l'exclusion.

PAYSAGE 2020 :

Entretien avec Joël Chételat, AR-WSL/EPFL

(13 novembre 2001)

Discussion sur base d'un texte : Joël CHETELAT et Elise LEY, Comment les gestionnaires perçoivent-ils leur paysage ? Résultats d'une enquête menée dans l'Arc jurassien, in l'Antenne est à vous, AR-WSL/EPFL-SIRS, à paraître 02.2002. (Annexe).

Enquête menée dans l'Arc Jurassien sur la perception du paysage.

1. **Réalisation d'une enquête par entretien durant l'été 2001** auprès d'une vingtaine de personnes de milieux professionnels, représentants du monde agricole, forestier, touristique, de la protection de la nature, de l'aménagement du territoire et du développement local.
2. Les résultats ont montré que le paysage jurassien s'exprime en des termes visuels auxquels s'ajoute parfois un regard plus analytique.

Un terme comme la biodiversité n'intervient pratiquement jamais.

Les configurations du relief et les possibilités d'occupation du sol (effet mosaïque) qu'il supporte sont des éléments d'identification forts.

Le domaine sylvo-pastoral, les villages et hameaux sont plus prégnant que la haute montagne et les cultures.

Des éléments ponctuels du milieu construit revêtant une forme typiquement jurassienne sont également cités (chalets, fermes, murets de pierres sèches, usines horlogères).

Les activités industrielles et touristiques sont peu mentionnées en termes de visibilités paysagères.

L'alternance comme caractéristique :

Une notion d'alternance, due à la fois aux ondulations du relief et à la mosaïque de l'occupation du sol, est assez fortement associée au paysage de l'Arc jurassien.

Une alternance également entre la présence de dégagements (sentiment d'espace et d'apaisement) sur des grandes étendues et de clôtures (sentiment de confinement et sévérité).

Le paysage sylvo-pastoral (pâturages boisés) s'inscrit entre ces deux extrêmes comme un paysage de transition fortement valorisé. La naturalité de ces sites considérés comme sauvages en même temps que leur artificialité reconnue illustrent, au delà du paradoxe apparent, encore une fois cette alternance. L'impression de naturel relève de la répartition irrégulière des arbres ainsi que de l'économie d'éléments construits.

Les traces d'un passé encore visible cautionne un sentiment d'authenticité.

Ces alternances sont renforcées par la métaphore du jardin, symbole d'une nature à la fois idyllique et maîtrisée, évoquant à la fois la familiarité et le mystère.

Les perspectives d'évolution entre craintes et espoirs + recommandation pour une multifonctionnalité du paysage

Les adaptations des politiques agricole et sylvicole sont reconnues comme les moteurs des changements en cours : le rôle défavorable du mode d'attribution des subventions, et les influences du contexte économique européen influent sur les processus de sélection des terres en vue de leur intensification ou de leur abandon.

La baisse du prix du bois, mais également le bétail et certaines coupes systématiques de jeunes pousses influent sur la surexploitation forestière et la préservation de quelques reliques. Mais l'avancée de la forêt au détriment des pâturages est un effet observé négativement sauf par les forestiers.

D'autres aspects sont mentionnés comme négatifs mais inévitables tels que l'extension de l'urbanisation (péri-urbanisation, lotissements + infrastructures) conjointement à un dépeuplement.

Le développement d'infrastructures touristiques, qui reste relativement doux, évoque des sentiments d'inquiétudes chez les forestiers et agriculteurs, principalement confrontés à l'accueil du public.

La dynamique du processus d'évolution est imprécisément perçue du fait de sa lenteur, mais s'exprime tout de même en termes de banalisation.

i. Toutefois, pour faire face aux risques négatifs des effets de spécialisation du territoire sur les paysages, les acteurs prônent la recherche d'un équilibre entre l'esthétique et les pratiques agricoles, en limitant en particulier l'intensification.

ii. Du point de vue sylvicole, il est recommandé de ménager des ouvertures, de maintenir des feuillus en réaction à l'avancée de la forêt et la fermeture du paysage devenant plus oppressant.

L'entretien du patrimoine bâti et l'effacement d'éléments défigurants (enterrement de lignes électriques) font partie des aménagements souhaités.

L'étude distingue plusieurs profil-types d'acteurs :

Le profil traditionaliste – conservateur généralement âgé, il est peu propice à la transformation de sa pratique et défend le retour au paysage d'autant même s'il est non rentable.

Le profil pragmatiste - moderne qui tient au paysage mais conçoit que celui-ci se transforme avec l'identité régionale du lieu.

Le profil romantique se résume en un observateur qui s'imprègne avec émotion de ce qu'il voit et pour qui le paysage doit être un garant

d'émotions.

Le paysage dans la pratique

L'importance du paysage est variée selon les métiers impliqués dans la gestion du territoire.

L'inclusion du paysage dans des documents de planification ou des projets d'aménagement est une prise de conscience en cours (entre intérêt réel et contrainte) qui transforme le sens du paysage d'une simple résultante visuelle des activités locales en un atout environnemental, économique et culturel de développement local.

Mais, peu importe leur profil (traditionaliste, progressiste, pragmatiste), les interlocuteurs sont demandeurs de formations et de moyens financiers pour être efficace dans la transformation de leur rôle de gestionnaire du paysage.

Remarques conclusives

1. Mise en rapports d'un travail de typologie des paysages de l'Arc jurassien à partir de données sur la mosaïque d'occupation du sol (geostat) et des profils-types d'acteurs pour apporter des éléments de diagnostics paysagers (mosaïque d'occupation du sol, bassin de visibilité, valorisations socio-culturelles) et anticiper des processus de pesée d'intérêts.
2. Le paysage n'est ainsi pas que l'effet d'une pratique territoriale : il y a toujours un décalage entre les images du paysage, les politiques et les pratiques effectives de gestion du territoire.
3. La pesée des intérêts par le politique s'accommode mal des ambiguïtés de la participation des populations face à la question des projets paysagers.

PAYSAGE 2020 :

Commentaire du document par Michael Jacob

(30 novembre 2001)

Ce commentaire a été rédigé sur base de la transmission du guide d'entretien.

Tout en fournissant une bonne perspective globale du paysage, le document de travail pose certains problèmes qui devront être pris en considération:

Impression générale

L'impression générale est que trop de choses n'ayant qu'un lien indirect avec le paysage ont été insérées dans ce document. Il serait souhaitable de centrer la discussion sur certains problèmes (p. ex. la réception du paysage, sa transformation, entre autre par des paysagistes – dimension entièrement absente dans le texte) et d'affronter de façon plus approfondie les relations paysage-aménagement du territoire etc.

Définition

La définition du concept clé du document – le paysage – est problématique. Elle est trop vaste et trop générale (p. 7, 13, 14) au point que *tout* devient paysage (le monde entier « est un milieu vital, un espace économique et un lieu de détente ») et insuffisamment spécifique. L'ajout de l'élément émotionnel (p. 13) afin de caractériser la subjectivité du paysage représente une solution simpliste. L'on parle depuis Simmel (*Philosophie der Landschaft*) de 'Stimmung' (atmosphère, émotion), mais ce concept est beaucoup plus complexe que celui d'émotion. Il faudra en outre tenir compte de la valeur idéologique du paysage qui agit souvent par le biais des émotions.

En général l'élément *culturel* – désormais accepté même par la géographie et par d'autres disciplines traditionnellement plus proches de la perspective 'objective' – se trouve sacrifié au profit du paysage mesurable, statistiquement identifié (p. 31). L'aspect culturel ou esthétique est présenté rapidement (pp. 98 ss.) et de façon trop succincte. L'on oublie – et ce fait est loin d'être innocent, puisque c'est ce qui confère des *valeurs* au paysage – le rôle joué par des modèles culturels. L'être humain « projette certes ses sentiments personnels » (p. 98), mais ceux-ci sont influencés par des images, textes, etc....

Ce manque de précision concernant l'apport culturel est également palpable dans des affirmations du type: « Nous sommes sensibles aux paysages pittoresques ». (p. 99) Le concept du *pittoresque* ne désigne qu'une possibilité historique du paysage parmi d'autres. Des paysages sublimes, monotones, laids nous attirent également. Notre situation moderne ou postmoderne est justement qualifiée par une pluralité d'accès possibles au paysage.

Il y a parfois confusion entre *pays* et *paysage*. C'est la transformation territoriale – du pays – qui déstabilise les animaux (p. 15) et c'est le pays qui est à la base des activités économiques (p. 14) et non point le paysage.

Les études sur les aspects socioculturels du paysage

Il est impossible d'affirmer « que l'on ne dispose que de peu d'études sur les aspects socioculturels du paysage » (p. 17). Idem: « Il existe peu d'études sociologiques, psychologiques et scientifiques fiables en ce qui concerne cet aspect » [l'identification avec le territoire] (p. 99). C'est le contraire plutôt qui est vrai: il y a des écoles et groupes entiers qui ont thématiqué ces aspects à partir des années '70: HARD en Allemagne – *Die 'Landschaft' der Sprache und die 'Landschaft' der Geographen. Semantische und forschungslogische Studien zu einigen zentralen Denkfiguren in der deutschen geographischen Literatur*, Bonn 1970 – , APPLETON (ou PENNING-ROUSELL/ROSENTHAL) en Angleterre, *The Experience of Landscape*, London/ New York 1975, *The Experience of Landscape*, London/ New York 1975, LUGINBÜHL en France etc. etc. Parmi des ouvrages récents à connaître dans ce domaine: D. COSGROVE, *Social Formation and Symbolic Landscape*, London 1984; E. HIRSCH/ M. O'HANLON, *The Anthropology of Landscape...*, Oxford 1995; B. BENDER (ed.), *Landscape – politics and perspectives*, Oxford 1993, R. GAMBINO, *Territorio storico e paesaggio...*, Urbino 1995 etc.

Paysage et développement durable

Définir le « développement durable du paysage » est certes difficile, peut-être même « impossible » (p. 9). L'on peut toutefois – et cela a été fait – indiquer ce qui ne correspond absolument pas à un tel développement, ce qui donnerait une définition *a contrario*. Il existe un corpus important concernant cette question. Cf. entre autre: *Landschaft nach der ökologischen Krise*, éd.: A. HOLZER/ W. ELFFERDING, Wien 2000; Robert E. COOK, *Do Landscapes Learn?* (Institute for Cultural Landscape Studies, Harvard); Louise A. MOZINGO, *The Aesthetics of Ecological Design: Seeing Science as Culture*, dans: *Landscape Journal* 16 (1997), pp. 46-59 etc.

Conseils

Pourquoi ne pas avoir indiqué des exemples positifs de bonne gestion du paysage (en Suisse – les Grisons?) et/ ou à l'étranger?

Autres difficultés ponctuelles

Quelques petits points: « l'âme humaine » (p. 99) – est-ce une catégorie à utiliser?; « nouvelle progression dans le domaine du trafic aérien » (p. 57); peut-on vraiment affirmer – et sur quelle base – que « chaque être humain (...) observe une raréfaction des ressources et ressent moins d'émotions face aux paysages » (p. 97)?

PAYSAGE 2020 :

Commentaire du document par Goran Bozovic

(27 novembre 2001)

Ce commentaire a été rédigé sur base de la transmission du guide d'entretien.

Définition du paysage ?

paysage [peizaF] n. m.

- 1549 « étendue de pays »; de 1. *pays*

1♦ Partie d'un pays que la nature présente à un observateur. ⇒ **site, vue.** *Paysage champêtre, méditerranéen. Contempler, admirer le paysage. Un beau paysage. « Un paysage quelconque est un état de l'âme » (Amiel).*

◇ Par ext. *Paysage urbain.*

musique [myzik] n. f.

- v. 1130; lat. *musica*, gr. *mousikê* « art des Muses »

1♦ Art de combiner des sons d'après des règles (variables selon les lieux et les époques), d'organiser une durée avec des éléments sonores; productions de cet art (sons ou œuvres). *La musique.*

La définition « officielle » du paysage est insatisfaisante car trop tiède et neutre. Si la musique était définie de la même façon, on dirait que la musique est « l'ensemble de sons qu'un environnement communique à un auditeur ».

Une définition trop large, trop tournée vers l'environnement et le territoire

Le paysage est l'environnement diversifié de l'homme, de la faune et de la flore avec tous ses composants et les forces agissantes Ecologie, environnement, nature – Hunziker & Ewald, Office fédéral de l'environnement.

Une définition trop biologique même si elle offre une bonne base

Le paysage est un espace de plusieurs kilomètres carrés, où un assemblage particulier d'écosystèmes interactif se répète à peu près à l'identique écologie du paysage, écosystèmes biologiques. Forman & Gordon, Landscape Ecology, 1986

Une définition assez complète même si légèrement fonctionnaliste

Le paysage est la Gestalt d'une partie de la géosphère qui, selon son caractère général peut être perçu comme une unité. Naveh & Liebermann, Landscape Ecology, 1984

Ma définition préférée, même si elle n'est pas idéale

Le paysage est d'abord un spectacle. S'intéresser au paysage, c'est chercher à

comprendre les modes et enjeux de la mise en spectacle de l'extériorité. François Walter, IAS 14/1995

Le paysage : Etendue du pays qui se présente à un observateur, milieu naturel synthétique, objet d'une géographie physique globale P. Merlin, F. Choay, Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement, 1988.(Trop technique)

Quelles sont les références théoriques et conceptuelles qui vous paraissent les plus pertinentes ?

Christian Norberg-Schulz, Geoffrey Jellicoe, Alanin Roger, Augustin Berque, Michel Corajoud, Kevin Lynch, Aldo Rossi, Christopher Alexander

Quel est votre avis sur la définition du paysage donnée par l'OFEFP (doc p. 13-14)

Elle est trop large (definitio = genus proximum et diferentia specifica) et tournée vers l'environnement et le territoire

Remarques générales

Mon impression est que la définition du paysage est trop large. De ce fait, on ne sait pas exactement quel est l'objet d'étude. Si le terme paysage est présent dans le titre et dans l'introduction, le document traite en réalité du territoire et de l'environnement. Il n'y a pas de doute qu'il existe une relation entre le territoire et le paysage, mais cette relation n'est pas directe et devrait être expliquée de manière plus explicite.

S'il n'y avait une autre contradiction dans l'approche, il conviendrait de dire que le document traite du système spatial. Toutefois, l'approche n'est pas systémique. Lister des indicateurs dans tous les secteurs liés au territoire est un exercice utile comme point de départ, mais il n'est pas en mesure de répondre aux questions concernant l'évolution du paysage et sa relation avec le développement durable. Il y a principalement deux éléments qui seraient susceptibles de compléter la présente approche. Premièrement, c'est une mise en relation de différents facteurs (un modèle du système) qui aurait pour effet d'adoucir la démarche sectorielle contraire à la logique du paysage. Deuxièmement, une spatialisation plus explicite des indicateurs aurait pour effet de clarifier les rapports de causalité entre les modifications du territoire et leurs conséquences au niveau du paysage.

L'approche est axée à la fois sur l'écologie du paysage et sur la perception. Malheureusement, la méthode appliquée et les références bibliographiques ne permettent de développer aucun de ces concepts de manière satisfaisante.

Finalement, l'aspect historique n'est pas suffisamment présent. En fait, la prévision de l'évolution future est plus aléatoire si l'on n'explique pas l'évolution passée. L'archéologie du paysage - apparue comme discipline à part entière dans les années 1960 - a apportée un nouvel éclairage dans le domaine de l'analyse paysagère. Faire le bilan de l'évolution passée serait d'autant plus important au moment où nous assistons à une nouvelle rupture apportée par la société informationnelle. A l'image de la société industrielle qui a profondément transformée le paysage anglais et européen à partir de la deuxième moitié du 18^e siècle, la société informationnelle va très probablement transformer le paysage dans les années à venir. L'analyse des

enjeux, des risques et des scénarios de cette transformation serait très utile pour la définition de la politique de la Confédération en matière du paysage.

* * *